

Fin du fioul —

Hellio et Matlex accompagnent une famille du Nord pour s'équiper d'une chaudière à granulés de bois à moindre coût et réaliser des économies d'énergie



À Landas, commune située dans le département du Nord, la famille P. poursuit la rénovation énergétique de sa maison. Après avoir isolé ses combles, elle vient de dire adieu à sa chaudière fioul pour la remplacer par une chaudière à granulés de bois. Un choix guidé par la volonté « *de changer le mode de chauffage fioul pour un système plus économique et plus écologique* ». Jusqu'à présent, la famille se chauffait au fioul car c'était le mode de chauffage installé au moment de l'achat de leur maison, d'une superficie de 205 m² habitables. Ils dépensaient environ 1 100 € par an.

D'autres modes de chauffage, tels que le gaz ou la pompe chaleur, pouvaient être installés, mais la famille P. a finalement opté pour une chaudière à granulés : « *Nous avons choisi une chaudière à granulés car le prix à l'achat est plus intéressant avec les aides octroyées et dans la durée, c'est le mode de chauffage le moins cher* ».

La famille P. devance ainsi l'interdiction d'installer des chaudières fioul neuves à partir de la mi-2022. Initialement prévue le 1^{er} janvier 2022, celle-ci vient d'être reportée de 6 mois, suite à l'annonce de Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, lors d'une audition à l'Assemblée nationale le 3 juin 2021.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com

Le jeudi 10 juin 2021, la société Matlex, partenaire de Hellio, acteur de la maîtrise de l'énergie, a effectué le remplacement de la chaudière fioul pour une chaudière à granulés bois en présence de la députée dans la 6^{ème} circonscription du Nord, Charlotte Parmentier Lecocq, et du Maire de Landas, Jean-Louis Dauchy. L'occasion pour cette entreprise locale située à Mérignies (59) de fêter la pose de sa 150^{ème} chaudière à granulés avec Hellio.

De son côté, Hellio a accompagné la famille P. dans l'obtention des aides.

En effet, pour le remplacement de sa chaudière, la famille P. bénéficie des aides à la rénovation énergétique, d'un montant total de 10 830 € répartis entre MaPrimeRénov' (6 830 €) et le Coup de pouce Chauffage (4 000 €), pour un reste à charge de 3 610 €.



La société Matlex partenaire de Hellio a effectué le remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière à granulés bois en présence de la députée dans la 6^{ème} circonscription du Nord, Charlotte Parmentier Lecocq, et du Maire de Landas, Jean-Louis Dauchy.



« Les démarches sont faciles puisque nous n'avons rien eu à faire, Hellio s'est occupé de tout ! », témoignent les bénéficiaires.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com



Facile à mettre en œuvre, l'installation de la nouvelle chaudière à granulés de bois Loki Confort de la marque HS France se déroule en 8 étapes.

› Visite technique gratuite et sans engagement

Matlex, artisan RGE agréé par Hellio, est venu réaliser un audit de l'installation existante et a proposé la solution la plus adaptée au logement.

› Vérification de la chaufferie

L'artisan partenaire a ensuite vérifié que la chaufferie était aux normes, afin d'installer la chaudière en toute sécurité : tubage du conduit, ventilation de la pièce, installation électrique. (En fonction de l'état de la chaufferie, des travaux de mise en conformité peuvent s'avérer nécessaires).

› Édition d'un devis sur-mesure

Un conseiller Hellio a ensuite envoyé un devis personnalisé à la famille P. sous 3 jours, par e-mail, avec les recommandations techniques de l'entreprise Matlex.

› Signature du devis

Le particulier a ensuite renvoyé le devis par voie postale à son conseiller Hellio, avec les pièces justificatives : CERFA TVA 5,5 %, Cadre Contribution, chèque d'acompte.

› Livraison, installation et mise en service de la chaudière

« Généralement, l'installation d'une chaudière à granulés prend une journée. Elle se passe en 4 étapes : le tubage, la tuyauterie, les raccords électriques et enfin le paramétrage. Une fois l'installation terminée, nous faisons la mise en service de la chaudière et montrons le bon fonctionnement au client » détaille Aurélien Augez, gérant de Matlex.

› Réception des documents de fin de chantier

Une fois l'installation réalisée, Matlex collecte les dernières pièces du dossier, afin de finaliser le dossier et toucher l'intégralité des aides financières.



FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com

Un contexte réglementaire en faveur du chauffage aux granulés de bois

En janvier 2019, le gouvernement présentait son plan chaudière. L'objectif : aider les ménages les plus modestes qui désirent remplacer leurs équipements de chauffage. Remplacer 600 000 chaudières vétustes (gaz hors condensation, fioul et charbon) à l'horizon 2021 avait alors été annoncé.

C'est dans ce contexte qu'est né également le fameux Coup de pouce Chauffage^[1], une prime supplémentaire versée dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)^[2] afin d'aider les Français à sortir des énergies fossiles.

En septembre 2020, le gouvernement a annoncé le changement de plus de 435 000 chaudières, dont 189 000 au fioul.

A signaler également qu'à partir de la mi-2022, les installations de chaudières fioul neuves seront interdites.

Enfin, dernière actualité favorable au secteur de la rénovation énergétique : le plan de relance prévoit d'allouer une enveloppe de 1,7 milliard d'euros en 2021 pour la rénovation énergétique des logements privés, dont le changement d'équipement de chauffage fait partie.

^{[1][2]} Cf. partie sur les aides



La chaudière à granulés de bois, une solution écologique et économique contre le fioul

Aujourd'hui, le choix du granulé de bois représente un engagement à la fois écologique et économique, qui apporte une solution à tous les inconvénients du fioul. Un mode de chauffage en cohérence avec les ambitions du gouvernement d'éradiquer le fioul pour les Français. Remplacer sa vieille chaudière, c'est l'assurance de gagner en pouvoir d'achat et de faire un geste pour la planète en réalisant des économies d'énergie !

Les chiffres du Syndicat français des chaudiéristes biomasse (SFCB) ont révélé que les ventes de chaudières à granulés ont poursuivi leur progression en 2020 : pas moins de 13 500 chaudières de ce type ont été installées. Une progression fortement soutenue par les aides éligibles au remplacement des chaudières fioul.



Marina Offel
Responsable des affaires
publiques et juridiques pour Hellio

« Ces résultats viennent conforter notre choix de recourir à l'énergie des granulés de bois », se réjouit Marina Offel, responsable des affaires publiques et juridiques Hellio.

Lors du lancement de son programme « Hellio Chauffage » en mars 2019, Hellio avait fait le choix de positionner son offre autour de l'énergie biomasse bois. Une évidence pour plusieurs raisons.

› Un chauffage au bois haute performance

La chaudière à granulés (ou « pellets ») présente un rendement dépassant les 90 % (Haute Performance Énergétique). Résultat : une sensation agréable de chaleur en hiver pour toute la famille, et une consommation optimisée qui évite que les factures s'envolent !

› Un combustible local et renouvelable

La chaudière à pellets fonctionne à partir d'une matière organique végétale reproductible : cela fait du bois une solution de chauffage durable. Les pellets ou granulés sont fabriqués à partir de résidus de scierie non-traités et produits localement. La France est l'un des principaux producteurs : le 4^{ème} territoire disposant de la plus grande surface forestière européenne.

Cette énergie naturelle renouvelable possède une combustion qui libère 10 fois moins de CO₂ que le fioul. Fiable, local et respectueux du climat, le granulé de bois s'impose comme l'alternative au fioul, énergie fossile dont le prix est soumis aux aléas du marché.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com

› Le confort au rendez-vous

La facilité d'utilisation des chaudières à granulés ainsi que leur propreté leur confèrent un grand confort d'utilisation. Les pellets peuvent être achetés en sacs (disponibles en grande surface), ou en vrac, ou livrés par camion souffleur. L'alimentation en granulés s'effectue automatiquement : les granulés sont acheminés depuis le silo jusqu'au brûleur grâce à un système de vis sans fin.

› Une solution économique

Financièrement, cette énergie est la solution de chauffage la moins coûteuse : une chaudière à granulés peut réduire la facture d'énergie de moitié par rapport à une chaudière fioul (source : Ademe), soit un gain de 800 € par an pour une maison moyenne.

En outre, cet écart n'est pas susceptible de varier subitement : le prix du granulé de bois n'a pas évolué en 10 ans.

Enfin, le granulé permet aux ménages d'adapter leur budget : il suffit d'acheter la quantité nécessaire de combustible chaque mois, sans besoin d'anticiper le remplissage de la cuve en début de saison. Ainsi, le budget de chauffage est réparti sur toute l'année, sans dépense conséquente.

hellio



Hellio et HS France, marque 100 % française de chaudière, main dans la main pour une offre de qualité

Pour le déploiement de son offre de chauffage à granulés de bois, Hellio a fait appel au savoir-faire français d'HS France, spécialiste du chauffage biomasse implanté à Bischoffsheim en Alsace et seule usine de chaudières à granulés de bois en France. Depuis 50 ans, cette entreprise innove dans des solutions de chauffage performantes.

« Chez HS France, nous avons à cœur de démocratiser l'accès au chauffage au bois. Je suis fier de notre gamme de chaudières car ce sont des chaudières simples, robustes, fiables et économiques. Je souhaite que les Français profitent de cette aubaine politique qui consiste à remplacer le parc de chaudières fioul et j'espère que les chaudières granulés pourront prendre une grande part dans ce parc existant », souligne Eric Trendel, directeur d'HS France, président de Flamme Verte Chaudières et du Syndicat Français des Chaudiéristes Biomasse.

Cinq modèles de chaudières sont ainsi proposés pour s'adapter à chaque besoin et chaque logement : Loki, Loki Confort et Logic.

Le partenariat avec Hellio a ainsi été noué, il y a 2 ans, afin de proposer une offre de travaux éligible à plusieurs aides financières pour les particuliers afin de réduire leur reste à charge et leur permettre de réaliser des économies d'énergie durables.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com

Des aides cumulables avancées par Hellio pour réduire le reste à charge

Pour remplacer sa chaudière fioul par une chaudière à granulés de bois, le particulier peut compter sur plusieurs aides mais encore faut-il les connaître et les comprendre ! MaPrimeRénov', Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), Coup de pouce Chauffage... Les leviers disponibles s'avèrent pourtant indispensables pour encourager les projets des ménages et lutter efficacement contre la précarité énergétique.

› MaPrimeRénov'

Principale aide publique accordée par l'Etat pour la rénovation énergétique des logements, MaPrimeRénov' a vu le jour le 1^{er} janvier 2020, à l'origine à destination des ménages modestes et très modestes. Depuis le 1^{er} octobre 2020, ce dispositif a été élargi à l'ensemble des ménages, quels que soient leurs revenus, ainsi qu'aux propriétaires bailleurs. Le 5 octobre, les nouveaux barèmes de MaPrimeRénov' pour la prise en charge de la facture ont été dévoilés, en fonction des revenus classifiés selon un code couleurs : MaPrimeRénov' Bleu (jusqu'à 90 % du montant des travaux), MaPrimeRénov' Jaune (jusqu'à 75 %), MaPrimeRénov' Violet, (jusqu'à 60 %) et MaPrimeRénov' Rose (jusqu'à 40 %), du lieu d'habitation et du type de travaux. La demande peut être formulée sur www.maprimerenov.gouv.fr

Dans le cadre du plan de relance post-Covid, MaPrimeRénov' bénéficie d'un budget de 1,7 milliard d'euros pour 2021.

Pour le remplacement d'une chaudière fioul par une chaudière à granulés, la prime accordée peut atteindre jusqu'à 10 000 €.

› Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie CEE (aides des fournisseurs d'énergie)

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie constitue la seule réponse de la France aux obligations de la Directive Européenne sur l'Efficacité Énergétique. Il a été créé à la suite de la loi fixant les Orientations de la Politique Énergétique du 13 juillet 2005 – dite loi POPE. Il oblige les fournisseurs d'énergie à effectuer des actions efficaces d'économies d'énergie auprès des consommateurs, avec des pénalités en cas de non-respect des objectifs, sur le principe du « pollueur payeur ».

Des entreprises (fournisseurs d'énergie ou délégataires comme Hellio) proposent des primes, des prêts bonifiés ou des diagnostics si un particulier réalise des travaux d'économies d'énergie.

Le montant de l'aide CEE n'est pas calculé en fonction des revenus mais du type de travaux.

Ce dispositif s'adresse aux propriétaires ainsi qu'aux locataires.

Peu connu car assez technique à comprendre, c'est pourtant le dispositif d'aides le plus utilisé devant MaPrimeRénov' et le CITE : en 2019, 1,52 milliard d'euros ont été versés aux ménages sous forme de primes CEE (contre 800 millions d'euros pour MaPrimeRénov' / CITE).

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon – 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com

› Le Coup de pouce Chauffage

Instauré depuis janvier 2019 et prolongé jusqu'au 31 décembre 2021, le Coup de pouce Chauffage bonifie la prime des CEE jusqu'à 4 364 €. Tous les ménages peuvent en bénéficier. Hellio, en tant que signataire de la charte Coup de pouce Chauffage, est en mesure de la verser aux ménages.

› Hellio avance les frais

Depuis le 16 juillet 2020, Hellio est mandataire de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah). Le conseiller en économies d'énergie de l'habitat peut désormais distribuer l'aide publique MaPrimeRénov' aux particuliers. Associée à l'aide privée des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et du Coup de pouce Chauffage, ces financements pilotés par Hellio permettront de réaliser des travaux de rénovation énergétique à moindre coût et sans avance de frais.

En intégrant cet ensemble d'aides cumulables dans son offre, Hellio traduit sa volonté de minimiser le reste à charge des ménages. Hellio s'occupe de tout : de la recherche des financements auxquels chaque particulier a droit, jusqu'à leur obtention ! En prime, Hellio facilite les démarches des ménages en avançant le montant des travaux.

IMPORTANT :

Pour bénéficier de ces aides, la pose de ce type de chaudières doit être assurée par un réseau professionnel d'installateurs français formés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) et Qualibois Eau, conformes aux règles de sécurité précises.

Et pour aller encore plus loin, Hellio propose également des solutions de financement du reste à charge via des prêts négociés à des taux attractifs.

En parallèle, Hellio poursuit ses efforts pour garantir la qualité des chantiers, grâce à une sélection rigoureuse des professionnels RGE et Qualibois Eau, un choix des meilleurs matériaux et équipements ainsi qu'une politique stricte de contrôles sur site.

« Concrètement pour remplacer sa chaudière, il suffit de s'inscrire sur le site Hellio, remplir un formulaire et ensuite on organise tout, de la visite technique jusqu'au chantier », résume Arthur Bernagaud, directeur des solutions Hellio pour les particuliers.

À propos de Hellio



Engagé depuis 2008, Hellio reste le pionnier du marché des économies d'énergie en France (métropole et Outre-Mer). Hellio, acteur de référence de la maîtrise de l'énergie, ambitionne de permettre au plus grand nombre de maîtriser son énergie : le groupe se démarque par le savoir-faire, l'innovation et la culture métiers de ses équipes sur toute la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique. Avec son réseau d'artisans RGE agréés, Hellio œuvre pour simplifier les démarches et apporter des solutions sur-mesure pour tous les consommateurs d'énergie - des particuliers aux entreprises, en passant par les collectivités locales - et ce pour tous les types de bâtiments et leurs équipements.

Indépendant, expert et ancré dans la transition énergétique au quotidien, Hellio prend part à l'effort de relance pour faire de l'énergie de demain, une énergie positive et d'impact, au service de tous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hellio.com

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com